

DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME

DOMAINE :
Mesures
d'ordre
budgétaire et
comptable.

OBJET : Vote
compte
administratif
2024 : budget
annexe
« Commercialisation »

**Nombre de
membres en
exercice :** 15

**Convocation
en date du :**
05/03/2025

Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, 13 mars 2025 à 17h00, sous la présidence de Madame Céline CABAL Vice-Présidente,

Présents :

Représentant le Conseil Municipal :

M. Richard FARINES - Mme Marie BRETON

Mme Céline CABAL - M. Lucas JAULENT

Représentant des hébergements touristiques :

M. Patrice BESSON - M. Patrick HAMET

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :

M. Thierry LETARD

Représentant des professionnels de la glisse :

Mme Stéphanie GARDAIS - M. BRIGASCO

Représentant des agences immobilières :

M. Thomas BILLARD

Représentant des activités liées au port de plaisance :

Mme Patricia MAHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Représentant le Conseil Municipal :

M. Michel PY - M Edouard PICAREL

Mme Monique CHING - Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL

M. Hamdani BELACEL - Mme Véronique LACZNY VIGNES

M. Claude ROLLAND - M. Frédéric PERROT

Mme Caroline BARBEAU TABOULET - Mme Hamel LAHCINI

M. Frédéric MAHDI - M. Alain MASSA

Représentant des prestataires d'activités de loisirs :

M. Sjoerd BIJKERK

Représentant des restaurateurs

Mme GARCIA Florence - M. Jean Michel MANDEMENT

Représentant de la viticulture et de la pêche :

M. Jean Pierre FOURNIER - Monsieur Christophe GUINOT

Représentant des agences immobilières :

M. Adrien BEAUX

Représentant des activités liées au port de plaisance :

M. Baptiste BEAUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Tourisme,
Vu le décret n°1587 du 29/12/1962, portant réglementation générale sur la comptabilité publique.

Le Comité directeur, délibérant sur le compte administratif du budget annexe « Commercialisation » de l'Office Municipal de Tourisme pour l'exercice 2024, dressé par Madame La Vice-Présidente après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

L'Assemblée Générale désigne un nouveau Président et Madame La Vice-Présidente quitte l'assemblée au moment du vote.

Le Comité Directeur :

► **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif,

► **Constate** les identités de valeur avec les comptes de gestion du percepteur, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

► **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés en annexe :

ADOpte A L'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 13 mars 2025



Céline CABAL
Vice-Présidente

Voies et recours : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

REÇU EN PREFECTURE

le 18/03/2025

Application agréée E-legalite.com

70_DE-011-413721952-20250313-2025_12_1-B

Annexe à la délibération n°12/2025 du 13/03/2023

Vote du compte administratif 2024 budget annexe « Commercialisation »

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE D'EXECUTION (1) |
|---|--|-----------------------------|------------------------------|--------------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section d'exploitation | A 133 218,47 | G 90 632,29 | G-A -42 586,18 |
| | Section d'investissement | B 30 481,19 | H 7 366,80 | H-B -23 114,39 |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section d'exploitation (002) | C 2 390,03 (si déficit) | I 0,00 (si excédent) | |
| | Report en section d'investissement (001) | D 0,00 (si déficit) | J 41 379,07 (si excédent) | |
| | | = | = | |
| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE D'EXECUTION (1) |
| TOTAL (réalisations + reports) | | P= A+B+C+D 166 089,69 | Q= G+H+I+J 139 378,16 | =Q-P -26 711,53 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2) | Section d'exploitation | E 0,00 | K 0,00 | |
| | Section d'investissement | F 0,00 | L 0,00 | |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | =E+F 0,00 | =K+L 0,00 | |
| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE D'EXECUTION (1) |
| RESULTAT CUMULE | Section d'exploitation | =A+C+E 135 608,50 | =G+H+K 90 632,29 | -44 976,21 |
| | Section d'investissement | =B+D+F 30 481,19 | =I+J+L 48 745,87 | 18 264,68 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F 166 089,69 | = G+H+I+J+K+L 139 378,16 | -26 711,53 |

